

NATUREPARIF  
84 rue de Grenelle  
75007 PARIS

## Organisation du colloque

« Biodiversité et Politique : comment convaincre, comment agir, comment valoriser nos actions »

## Cahier des charges

Lot n°3 « Restauration »

## ARTICLE 1. PRESENTATION DE NATUREPARIF

Née de la volonté de la Région Ile-de France et de l'Etat, NATUREPARIF est une association de loi 1901 qui a pour objet la mise en place et la gestion d'un système d'observation sur les écosystèmes et leur évolution en termes de biodiversité, de ressources naturelles et géologiques, de patrimoine naturel et d'impact du changement climatique, pour l'ensemble du territoire d'Île-de-France. Elle constitue un outil d'analyse et de suivi permanent permettant notamment d'éclairer les politiques publiques sur les thématiques qu'elle recouvre.

Dans ce but, elle crée, développe, gère et met à jour une base de données susceptible d'être intégrée aux différents systèmes d'informations géographiques régionaux. Elle peut également conduire des opérations d'expérimentation et d'inventaires et développer des outils et des actions de communication, de sensibilisation et des supports de formation. Elle pourra commanditer des recherches dans le domaine de la biodiversité. Elle réalise, ou fait réaliser, des bilans, synthèses, enquêtes, documents rédigés, graphiques et cartographiques, multimédias sur la base des différents éléments d'information scientifique et technique, mis à disposition par les différents partenaires et professionnels concernés. L'association favorise les échanges entre les différents acteurs publics, associatifs et privés intervenant dans son champ de compétences. Dans cet objectif et pour renforcer l'accueil du public l'association pourra également acquérir et gérer un espace d'accueil du public.

## ARTICLE 2. CONTEXTE DE LA DEMANDE

A l'occasion de l'Année mondiale de la biodiversité, Natureparif, l'agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France, et le Comité français de l'UICN s'associent pour organiser un colloque destiné aux élus, au personnel des collectivités locales et aux « praticiens » de l'environnement sur le thème : « Biodiversité et Politique : comment convaincre, comment agir, comment valoriser nos actions ». Cette manifestation réunira environ 450 personnes.

## ARTICLE 3. OBJET DE LA PRESTATION

La présente consultation porte sur la prise en charge de l'ensemble des prestations de restauration du colloque « Biodiversité et Politique : comment convaincre, comment agir, comment valoriser nos actions » qui aura lieu les 4 et 5 mai 2010. Le colloque aura lieu au Musée du Quai Branly.

Le déroulé de l'évènement se fera de la manière suivante :

<i>Timing</i>		<i>Mardi 4 mai 2010</i>	
<b>Tranche Ferme</b>			
<b>Matin</b>			
8h30	Accueil		
9h	Discours d'ouverture		
9h30	Première plénière		
11h	Pause café		
11h20	Deuxième plénière		
<b>Déjeuner</b>			
13h00	Buffet		
	<b>Tranche Conditionnelle n°1</b>	<b>Tranche Conditionnelle n°2</b>	
<b>Après midi</b>			
14h	Troisième plénière		Troisième plénière
15h45	Pause café		Pause café
16h00	Quatre Ateliers		Quatrième plénière
18h	Fin des quatre Ateliers		Fin de la quatrième plénière
	<i>Mercredi 5 mai 2010</i>		<i>Mercredi 5 mai 2010</i>
<b>Matin</b>			
8h30	Accueil		Accueil
9h	Restitution des Ateliers		Cinquième plénière
9h30	Quatrième plénière		
11h	Pause café		Pause café
11h20	Conclusions		Sixième plénière
<b>Déjeuner</b>			
13h00	Buffet		Buffet
<b>Après midi</b>			
14h	/		Septième plénière
15h45			Pause café
16h00			Huitième plénière
18h			Fin du colloque
<b>OPTION -Mardi 4 mai 2010</b>		Cocktail	
<b>19h00</b>			

NATUREPARIF prend à sa charge la location de l'ensemble des espaces nécessaires à la réalisation de l'évènement.

#### ARTICLE 4. DESCRIPTION ET CONTENU DE LA MISSION

Le prestataire retenu prendra en charge l'ensemble des prestations de restauration pendant toute la durée du colloque ce qui comprend une collation lors de l'accueil, les pauses cafés, le déjeuner et éventuellement un cocktail le mardi soir.

#### 4.1 - Prestations principales

Le prestataire retenu aura en charge les postes suivants :

<i>Timing</i>	<i>Mardi 4 mai 2010</i>	
	<b>Tranche Ferme</b>	
8h30	Accueil	
11h	Pause café	
13h00	Buffet	
	<b>Tranche Conditionnelle n°1</b>	<b>Tranche Conditionnelle n°2</b>
15h45	Pause café	Pause café
	<i>Mercredi 5 mai 2010</i>	<i>Mercredi 5 mai 2010</i>
8h30	Accueil	Accueil
11h	Pause café	Pause café
13h00	Buffet	Buffet
15h45		Pause café
<b>OPTION -Mardi 4 mai 2010 19h00</b>	Cocktail	

L'ensemble des prestations concerne 450 personnes.

Les candidats veilleront à privilégier les produits locaux, de saison, du « terroir » et si possible, les produits bios et/ou issus du commerce équitable.

L'ensemble des prestations se présenteront sous forme de buffet (sous forme de plats et non de pièces cocktail).

#### 4.2 - Prestations annexes

Le prestataire fournira des prestations de personnel (Maître d'hôtels, serveurs) ainsi que la fourniture de matériels indispensables au service. Le prestataire privilégiera les produits recyclables (assiettes, verres, tasses à café, couverts...).

Le titulaire aura à sa charge la fourniture des plats, leur conditionnement pour le transport et les frais de transport et de livraison.

Le titulaire devra assurer le nettoyage et la remise des lieux dans l'état dans lequel ils ont été mis à disposition pour la réception ainsi que le maintien en parfait état de propreté des abords utilisés pour la livraison des marchandises.

#### 4.3 - OPTIONS :

##### COCKTAIL :

Le cocktail concernera 450 personnes sur une base de 16 pièces par personnes. Le cocktail devra être organisé conformément aux modalités préalablement définies pour l'ensemble de l'évènement et comprendre la présence de personnel ainsi que la fourniture du matériel nécessaire au service.

##### LOCATION ET INSTALLATION DU MOBILIER :

Le prestataire pourra également être amené à fournir le mobilier nécessaire à la restauration (table, chaises, etc.) Un devis descriptif détaillé devra être fourni par le prestataire. Le devis devra préciser le prix unitaire de chaque élément.

#### ARTICLE 5 - DUREE DE LA MISSION

Le présent marché est conclu à compter de la date de notification et prendra fin à l'issue du colloque, le 5 mai 2010, au plus tard le 6 mai 2010 au matin.

La date prévisionnelle de commencement de la mission : mi janvier 2010.

Les délais limites de notification de l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution de l'une des tranches conditionnelles sont comptés à partir de la validation du programme définitif du colloque. La date prévisionnelle de validation est fixée au 15 février 2010.

#### ARTICLE 6 - CONDITION D'EXECUTION

##### 6.1 - Organisation

Compte tenu du caractère éphémère des prestations nécessaires à l'organisation du colloque, leur préparation minutieuse revêt un caractère d'importance.

Le prestataire devra faire le nécessaire afin que NATUREPARIF puisse s'assurer que toutes les mesures nécessaires à la conduite du projet ont bien été prises et afin qu'aucun retard ne puisse ultérieurement résulter d'oublis, de lacunes, ou d'éléments nouveaux dont ils n'auraient pu avoir connaissance avant le déroulement de la manifestation.

Le prestataire informe systématiquement NATUREPARIF de toute difficulté susceptible de retarder ou de compromettre le bon déroulement de la manifestation.

## 6.2 - Réunions

Une réunion de lancement sera organisée afin de remettre au titulaire toutes les informations disponibles pour la réalisation des prestations.

NATUREPARIF fournira également au prestataire fin janvier 2010 le programme détaillé définitif du colloque.

## 6.3 - Mesures d'hygiène, sécurité et sûreté

**Hygiène :** Le prestataire s'engage à observer et à faire observer par leurs agents les règles d'hygiène, de sécurité et de sûreté inhérentes à la réglementation communautaire et nationale en matière de traiteurs et de service de restauration, et notamment celles qui concernent l'hygiène, les toxico-infections et le transport des denrées.

**Personnel :** Les fournisseurs sont responsables de leurs serveurs en toutes circonstances et quelqu'en soit la cause. Ils sont responsables des accidents, dégradations et dégâts survenus par le fait de leur personnel, ainsi que des vols pouvant être commis par leurs préposés. Les titulaires devront également assurer la stricte application des lois et règlements en vigueur notamment sur les conditions de travail.

## ARTICLE 7 - PENALITES DE RETARD

L'organisation du colloque ne doit souffrir d'aucun retard. En conséquence, le titulaire fera le nécessaire pour respecter les dates contractuelles soit, les 4 et 5 mai 2010.

Dans le cas où le titulaire n'exécuterait pas les prestations exécutables avant la manifestation dans les délais prévus (sauf cas de force majeure ou responsabilité de NATUREPARIF), NATUREPARIF se réserve le droit, après s'être informé auprès du titulaire des raisons des retards, d'appliquer, par jour de retard et avec mise en demeure préalable, des pénalités calculées suivant la formule suivante :

$P = V \times R / 100$ , dans laquelle;

P = le montant de la pénalité;

V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale à la valeur de règlement de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable.

R = le nombre de jours de retard.

Cette pénalité s'applique au montant des prestations exécutées avec retard au regard du calendrier de réalisation éventuellement actualisé.

NATUREPARIF  
84, rue de Grenelle  
75007 Paris

Organisation du colloque  
« Biodiversité et Politique : comment convaincre,  
comment agir, comment valoriser nos actions »

Lot n°3  
« Restauration »

Acte d'engagement

# Acte d'engagement

**Pouvoir adjudicateur contractant :**

NATUREPARIF  
84 rue de Grenelle  
75007 PARIS

**Objet du marché :**

Organisation du colloque « Biodiversité et Politique : comment convaincre, comment agir, comment valoriser nos actions » qui aura lieu les 4 et 5 mai 2010  
Lot n°3 « Restauration»

**Mode de passation :**

La présente consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 10 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

## **SOMMAIRE**

Article premier : Contractant .....	4
Article 2 : Prix .....	5
Article 3 : Délais d'exécution .....	6
Article 4 : Paiement .....	6

## Article premier : Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- agissant pour mon propre compte<sup>1</sup> ;
- agissant pour le compte de la société<sup>2</sup> :

.....

.....

.....

.....

- agissant en tant que mandataire du groupement solidaire<sup>3</sup>
- agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
- agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signé la lettre de candidature du ...../...../.....

- après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 18-I et 18-II du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code de marchés publics.

Je m'**ENGAGE** ou j'**ENGAGE** le groupement dont je suis mandataire<sup>4</sup>, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des charges, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

---

<sup>1</sup> Cocher la case correspondante à votre situation

<sup>2</sup> Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

<sup>3</sup> Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

<sup>4</sup> Rayer la mention inutile

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

## Article 2 : Prix

L'évaluation de l'ensemble de la prestation, pour un prix unitaire, est décomposée de la manière suivante dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et de la T.V.A. :

### *Solution de base*

Phasage de la mission	Quantité	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
TRANCHE FERME				
- Accueil	2	.....	.....	.....
- Pause café	3	.....	.....	.....
- Déjeuner	2	.....	.....	.....
TRANCHE CONDITIONNELLE				
- Pause café	1	.....	.....	.....
<b>Montant total du marché</b>		.....	.....	.....
Soit en toutes lettres.....				
.....				

### *Option*

Phasage de la mission	Unité	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
OPTION : COCKTAIL	1	.....	.....	.....
OPTION 2 : LOCATION /INSTALLATION MOBILIER		.....	.....	.....

***Les prix indiqués sont réputés complets. Ils comprennent notamment tous les frais liés à la prestation (frais de déplacement, frais annexe, ...) et devront intégrer le personnel de service.***

Aucune variante n'est autorisée.

Les prix sont fermes et définitifs.

### Article 3 : Délais d'exécution

Le présent marché est conclu à compter de la date de notification et prendra fin à l'issue du colloque, le 5 mai 2010, au plus tard le 6 mai 2010 au matin.

La date prévisionnelle de commencement de la mission : mi janvier 2010.

Les délais limites de notification de l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution de l'une des tranches conditionnelles sont comptés à partir de la validation du programme définitif du colloque. La date prévisionnelle de validation est fixée au 15 février 2010.

### Article 4 : Paiement

Le pouvoir adjudicateur contractant se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- *Ouvert au nom de :* .....  
pour les prestations suivantes : .....  
Etablissement : .....  
Numéro de compte : ..... Clé : .....Code banque : ..... Code guichet : .....
- *Ouvert au nom de :* .....  
pour les prestations suivantes : .....  
Etablissement : .....  
Numéro de compte : ..... Clé : .....Code banque : ..... Code guichet : .....
- *Ouvert au nom de :* .....  
pour les prestations suivantes : .....  
Etablissement : .....  
Numéro de compte : ..... Clé : .....Code banque : ..... Code guichet : .....

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions de concourir.

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

---

---

*Fait en un seul original*

**Signature du candidat**

A .....

*Porter la mention manuscrite*

Le .....

*Lu et approuvé*

**ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

---

---

*Est acceptée la présente offre pour valoir  
acte d'engagement*

**Signature du représentant du pouvoir  
adjudicateur dûment habilité**

A .....

Le .....

**DATE D'EFFET DU MARCHE**

---

---

*Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé*

Le .....

par le titulaire destinataire

**NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

---

---

**Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1  La totalité du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* : .....

.....

2  La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et lettres)* : .....

3  La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* : .....

.....

et devant être exécutée par .....

en qualité de membre d'un groupement d'entreprise.

A ..... le .....<sup>5</sup>

Signature

---

<sup>5</sup> Date et signature originales

## Annexe Lot n°3 « Restauration » - Décomposition du prix global et forfaitaire

Phasage de la mission	Décomposition de la mission	Nb d'Intervenants	Quantité	Coût HT	Coût TTC
TRANCHE FERME - Accueil - Pause café - Déjeuner			2 3 2		
TRANCHE CONDITIONNELLE - Pause café			1		
OPTION 1 : COCKTAIL			1		
OPTION 2 : LOCATION /INSTALLATION MOBILIER			/		
<b>MONTANT TOTAL</b>			/		

*Les prix indiqués dans le tableau précédent sont réputés complets (coût journalier et coût total). Ils comprennent notamment tous les frais liés à la prestation (personnel, fourniture de matériel, frais de déplacement, frais annexe, ...)*

TRANCHE FERME	TOTAL HT = .....€	TOTAL TTC = ..... €
TRANCHE CONDITIONNELLE	TOTAL HT = .....€	TOTAL TTC = ..... €
OPTION 1	TOTAL HT = .....€	TOTAL TTC = ..... €
OPTION 2	TOTAL HT = .....€	TOTAL TTC = ..... €

**COUT TOTAL DU CONTRAT**

**TOTAL TTC = ..... €**

**Date :**

**Signature et Cachet :**